

**DEMANDE DE COMPLÉMENT
DÉROGATION DE DESTRUCTION DE NIDS
D'HIRONDELLE DE FENÊTRE
DELICHON URBICA
ET DE GÎTES À CHAUVES-SOURIS**

CHÂTEAU-THIERRY, BOIS BLANCHARD



28 MAI 2021

Clésence lance un programme de rénovation important sur le quartier de Bois Blanchard à Château-Thierry. La réalisation des travaux nécessite la destruction de nids d'Hirondelle de fenêtre et de gîtes à chiroptères.

Aussi Clésence a transmis une **demande de déroger à la loi relative à l'interdiction de détruire ces habitats d'espèces protégées** à la Direction Départementale des Territoires de l'Aisne le 16 mars 2021.

Le 25 mai 2021, la DDT de l'Aisne demande des compléments à cette demande.

Ce document présente les réponses apportées par Clésence.

1/ SOLUTION ALTERNATIVE À LA DESTRUCTION, ARTICLE 2.2 CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Les nids occupés par les Hirondelles de fenêtre sont situés dans l'encadrement des fenêtres, en appui sur les persiennes.

Le fait de changer les fenêtres et les persiennes nécessitent la destruction des nids : il n'existe pas de solution alternative permettant de conserver les nids en place.

Les gîtes utilisés par les chauves-souris sont les couvertines. L'installation d'une isolation thermique par l'extérieur demande de couvrir la totalité de la façade, du bas de mur à la couverture. Par conséquent, il n'existe pas le solution alternative permettant de conserver les couvertines existantes.

2/ JUSTIFICATION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION, ARTICLE L411-2-4

Le programme de réhabilitation sur Bois Blanchard est intense sur quelques années : il permet de traiter en même temps façades et fenêtres, ainsi que repenser la vie du quartier. Le prochain programme interviendra dans une vingtaine d'années.

Les raisons qui valident le lancement du programme sont :

Clésence ambitionne une réhabilitation de qualité :

- redonner une image architecturale de qualité à la résidence ;
- requalifier la place centrale
- le reclassement énergétique à un niveau C ;
- le remplacement des équipements techniques obsolètes ;
- l'accompagnement social des locataires pendant l'ensemble du processus de réhabilitation ;
- des choix de conception permettant d'obtenir des coûts d'exploitation maîtrisés.

3/ ESPÈCES DE CHIROPTÈRES CONCERNÉES

L'inventaire mené par Picardie Nature a identifié deux espèces : la Noctule de Leisler et la Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus* au niveau du site concerné.

D'autres espèces sont présentes sur la commune de Château-Thierry mais elles n'utilisent pas de ce type de gîte.

4/ CRÉATION DE LA MARE

Caractéristiques de la mare :

- ⑩ forme ovale
- ⑩ profondeur centrale 2 m, longueur 8 m, largeur 4 m.
- ⑩ surface d'environ 25 m²
- ⑩ pente douce
- ⑩ bâchée
- ⑩ végétalisée pour dynamiser la colonisation
- ⑩ situation : cf carte page suivante.

Alimentation en eaux : naturelle par les eaux de pluie. Si le niveau d'eau ne le permet pas, une alimentation complémentaire par le réseau d'eaux pluviales sera étudié.

Sécurité de la mare : une clôture de 1,5 m de haut avec un portillon fermé à clé seront installés. L'objectif est d'éviter toute intrusion d'enfants non surveillés (risque d'accident) et toute dégradation de la mare.

Les espaces verts alentours des immeubles appartiennent à Clésence, par conséquent, le suivi et l'entretien de la mare seront intégrés la gestion de ces propriétés.

CHATEAU-THIERRY - 02400 - Lieu dit : BLANCHARD
Avenue de Blanchard Route d'Etrepilly

Section : BP

Parcelles N° :

219 - 238 - 242 - 243 - 244 - 245 - 246 - 247
248 - 249 - 250 - 251 - 252 - 253 - 254 - 344

Résidence Rameau 1.0042.001

Résidence Rameau 1.0042.002

Aires de jeux
(convention 2002 / 2012 / 2022)

Résidence Rameau 1.0042.003

Résidence Rameau 1.0042.600

Résidence E.Jeancourt 1.3318.001



1.0043.990 Place de l'horloge

1.0042.004 Résidence Rameau

1.0043.002 Résidence C. Debussy

1.0043.001 Résidence C. Debussy

1.9999 Chaufferie

Un contrat d'entretien est signé avec un prestataire pour la gestion de l'ensemble des espaces verts appartenant à CLESENCE sur le quartier Blanchards.

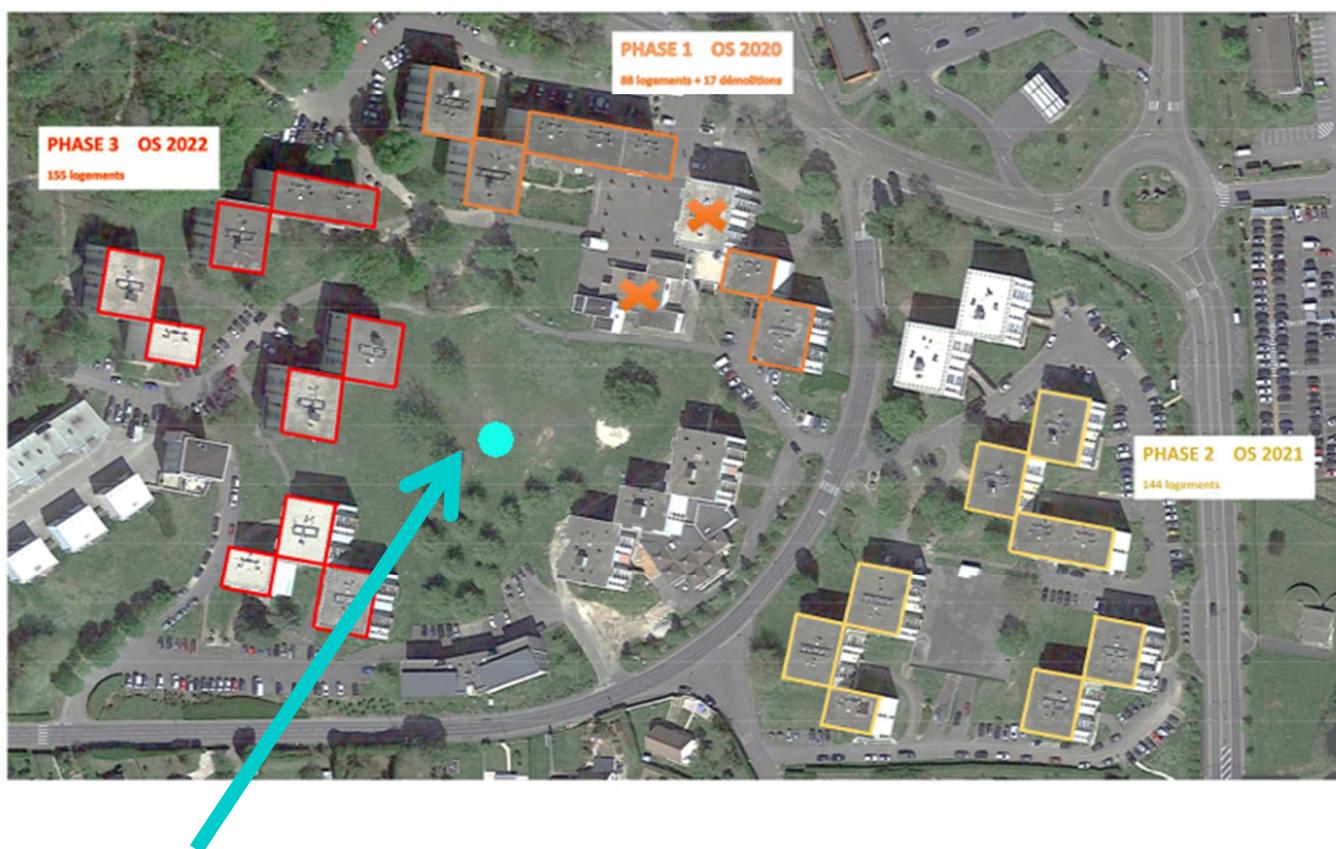
L'entretien de la mare fera l'objet d'un avenant au contrat dès la création de celle-ci et intégrera les recommandations apportées par Picardie Nature.

5/ CALENDRIER DE CRÉATION DE LA MARE

Au moment de la rédaction du dossier, la période d'aménagement prévue est d'ici la fin de chantier en 2024 pour les raisons suivantes :

- ⑩ concentrer les efforts sur la réhabilitation des bâtiments et la mise en place de la compensation des nids et gîtes, habitats impactés en premier lieu.
- ⑩ accéder facilement à l'espace où la mare sera créée : en phase chantier, toutes les installations nécessaires à sa réalisation prennent de l'espace (bungalow de base vie, dépôts matériel et remorques d'évacuation..), d'autant plus que la dernière phase de chantier se situera à proximité immédiate de l'emplacement (Phase 3 : Ordre de Service lancés en 2022 : cf photo).

Clésence entend la demande de créer la mare pour fin 2022. Pour les raisons évoquées, Clésence demande s'il est possible de programmer la réalisation de la mare pour le 01/04/2024.



Emplacement visé pour la mare : en dehors de l'ombre des arbres, bénéficiant d'une exposition ensoleillée intéressante, à distance des cheminements, au cœur de l'espace enherbé.

6/ SUIVIS ÉCOLOGIQUES DU CHANTIER

Le suivi écologique est bien prévu dès la phase 1 du chantier : dans le calendrier inscrit au dossier, le suivi se partage entre la période « [Suivi de chantier](#) » et la période « [Suivi post chantier](#) » (cf ci-dessous).

Dès 2021, et ce jusque 2027, deux suivis sont donc bien prévus sur le site : ils concernent à la fois les hirondelles, les chauves-souris et l'évolution de la mare.

Ce calendrier synthétise les éléments présentés dans le dossier. L'arrêté préfectoral pourra imposer des modifications à prendre appliquer.

	2020 2021	2021	2021 2022	2022	2022 2023	2023	2023 2024	2024	2025	2026	2027
	Décembre Mars	Mi-mars à Août	Octobre/Mars	Avril/ Septembre	Octobre/Mars	Avril/ Septembre	Octobre/Mars	Avril/ Septembre	Mai / Août	Mai / Août	Mai / Août
1. Diagnostic, constitution dossier	3 mois										
2. Instruction dossier		7 mois									
3. Suivi de chantier											
destruction : nids / gîtes			*9 nids *4 corniches		*15 nids *0 corniche		*1nid *12 corniches				
rebord incitatif / gîtes			*12 rebords avec 12 nids *3 gîtes		*16 rebords avec 16 nids *0 gîte		*8 rebords avec 8 nids *14 gîtes				
bac à boue				2		2		1			
suivi de nidification et occupation des gîtes		1 hir		1 hir 1 chiro		1 hir 1 chiro		1 hir 1 chiro			
mare pérenne											
panneau d'information											
atelier animation avec les habitants											
4 Suivi post chantier											
nidification hirondelles et occupation des gîtes									2 suivis	2 suivis	2 suivis